

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°20.25 en date du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Renoncement au droit de préemption sur les parcelles cadastrées section C numéros 488 et 406, de surfaces respectives de 130 m² et 210 m², sises à Fercé-sur-Sarthe 1 rue du Clos des Vignes appartenant à Madame SERGENT Ginette et Monsieur SERGENT Gilles.

Diaporama « gestion des finances communales »

Un diaporama portant sur la gestion des finances communales est présenté à l'ensemble des membres présents.

Imposition 2020 (20.28)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le produit attendu de la fiscalité directe locale s'élève à 102 490,00 euros compte tenu des bases prévisionnelles desdits impôts communiquées par les services fiscaux. En raison de la suppression de la taxe d'habitation, le taux de cette taxe est gelé à celui de 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **Décide** d'appliquer une augmentation de 1% sur l'ensemble des deux taxes.
- **Fixe** ainsi qu'il suit les taux d'imposition 2020 à :

| TAXES | Taux 2019 | Taux 2020 |
|------------------------|-----------|-----------|
| Taxe foncière bâti | 23,77 % | 24,01 % |
| Taxe foncière non bâti | 42,64 % | 43,07 % |

- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la Direction Départementale des finances publiques.

////////////////////////////////////

Action « 1000 cafés » pour l'Auberge du Pêcheur (20.29)

Monsieur Philippe BERGUES, en charge du dossier « Auberge du Pêcheur » prend la parole.

L'action « 1000 cafés » portée par le Groupe SOS a validé le projet d'ouverture d'un café multiservices à Fercé-sur-Sarthe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend un engagement** pour l'ouverture du commerce à la mi-octobre 2020
- **Fixe** le loyer de la partie commerciale à 200,00 euros TTC
- **Fixe** le loyer de la partie logement à 200,00 euros TTC
- **Dit** que les charges de chauffage seront facturées au prorata de la consommation
- **S'engage** à installer une cuisine dans le logement situé au-dessus du commerce

- **Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

////////////////////////////////////

Désignation des membres aux commissions communautaires et aux organismes extérieurs (20.31)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **désigne** les membres candidats pour représenter la commune au sein des différentes commissions de la communauté de communes du Val de Sarthe ou organismes extérieurs :

- **Commissions communautaires :**
 - Economie – emploi : Monsieur Laurent NICOLLE
 - Aménagement du territoire – mobilités – transition écologique – habitat : Monsieur Maxime BARILLEAU
 - Déchets ménagers – cycle de l'eau : Madame Emilie GERVAIS
 - Education – santé : Madame Marion LE BLAY
 - Culture – sport – enseignement – tourisme : Monsieur Philippe BERGUES
 - Voirie – patrimoine : Monsieur Dominique DHUMEAUX
- **Commissions obligatoires :**
 - La CLECT : Monsieur Dominique DHUMEAUX
 - Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : Monsieur Laurent NICOLLE
- **Conseils d'exploitation régies Eau et Assainissement :**
 - Conseil d'exploitation régie Assainissement et eaux pluviales : Madame Emilie GERVAIS
 - Conseil d'exploitation régie Eau : Madame Emilie GERVAIS
- **Organismes extérieurs :**
 - Syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe : Monsieur Dominique DHUMEAUX
 - Société publique locale (SPL) de développement touristique de la Vallée de la Sarthe : Monsieur Philippe BERGUES
 - Syndicat mixte Sarthois d'Aménagement Numérique : Monsieur Maxime BARILLEAU
 - Mission Locale agglomération Mancelle : Monsieur Laurent NICOLLE
 - Syndicat du Bassin de la Sarthe : Monsieur Aurélien AUBERT, titulaire, Monsieur Dominique DHUMEAUX, suppléant
 - Syndicat mixte Vègre 2 Fonds et Gée : Monsieur Aurélien AUBERT, titulaire, Monsieur Dominique DHUMEAUX, suppléant
 - SIAEP Brains-Souigné : Monsieur Jean-Claude CHAMPION, titulaire, Monsieur Laurent NICOLLE, suppléant

////////////////////////////////////

Composition du conseil d'administration du CCAS (20.32)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Au titre des taxes foncières :**
 - M. PORCHER Patrick
 - M. GARIN Gérard
 - Mme NOURRY Micheline
 - M. BERGUES Philippe
 - M. NICOLLE Laurent
 - Mme BOUCHER Christine
 - Mme PATOUREAU Marthe
 - M. DOLBEAU Christophe
 - Mme MOUTIER Anne-Marie
 - Mme GUERIN Yolande
 - M. BEREL Yoann
- **Au titre de la taxe d'habitation :**
 - M. DALIVOUS Jean-Claude
 - M. BODIN Michel
 - Mme BLANCHET Chantal
 - M. SOIKA Jean
 - M. DESPRES Régis
 - Mme GALBRUN Gisèle
 - Mme SAMSON Emeline
 - M. LAMBERT Damien
- **Au titre de la CET (ex TP) :**
 - M. POUSSE Daniel
 - M. LE BLAY Jérôme
- **Commissaires en dehors de la commune :**
 - M. LEFEUVRE François-Xavier
 - Mme BERROIR Pauline
 - M. DONNER Joël

////////////////////////////////////

Tarifs des services périscolaires – année 2020/2021 (20.35)

Madame Marion Le Blay, deuxième adjointe et élue référente à la commission scolaire et jeunesse rend compte de la commission du 16 juin.

D'après le rapport de la commission scolaire et jeunesse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** ainsi qu'il suit les tarifs des services périscolaires pour l'année 2020/2021

| RESTAURANT SCOLAIRE ACCUEIL PERISCOLAIRE | | |
|---|---------------|--------------------------|
| QUOTIENT FAMILIAL | LA DEMI-HEURE | 1/4 HEURE SUPPLEMENTAIRE |
| Moins de 680 € | 0,75 € | 3,85 € |
| 401 € à 2000 € | 0,80 € | 4,05 € |
| 681 € à 1050 € | 0,85 € | 5,61 € |
| 2001 € et plus | | |
| 1051 € et plus | | |
| Repas majoré | | 5,70 € |
| Repas adulte | | 5,25 € |

| | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|
| <i>Toute demi-heure entamée est due.</i> | | | |
| | 7h15-7h45 | 7h45-8h15 | 8h15-8h35 |
| 16h15-16h45 | 16h45-17h15 | 17h15-17h45 | 17h45-18h30 |

////////////////////////////////////

Demande de subvention exceptionnelle par l'association Café Mémoire

| ACCUEIL – MERCREDI LIBRE | |
|--------------------------|-------------|
| QUOTIENT FAMILIAL | LA SÉQUENCE |
| Moins de 680 € | 2,40 € |
| 681 € à 1050 € | 2,50 € |
| 1051 € et plus | 2,60 € |

(20.36)

Monsieur Maxime BARILLEAU, élu référent à la commission vie associative prend la parole et informe le conseil municipal de la demande formulée par l'association Café Mémoire.

Suite à l'événement « Hors Saison Musicale » organisée en février 2019, Café Mémoire présente un résultat financier déficitaire, en raison du coût élevé de l'événement et de la recette « participation au chapeau » remise à l'association organisatrice *Pour que l'esprit vive*.

L'association demande à la municipalité une aide financière exceptionnelle et un accompagnement financier pour les années à venir afin de reconduire l'événement dans le village.

Le débat s'anime autour du caractère « exceptionnel » de l'aide financière, et de l'accompagnement financier des associations pour mener des événements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 voix contre :

- **Octroie** une subvention exceptionnelle de 589,90 € (location du chauffage et forfait prestation « Hors Saison Musicale »)
- **S'engage** à prendre en charge la facture de la location du chauffage pour l'église pour les années futures, en cas de reconduction de l'événement
- **Décide** de participer au financement de l'événement pour les années suivantes, uniquement en cas de besoin supplémentaire et sous réserve de démarches effectuées par l'association Café Mémoire dans la recherche de subventions et de mécénat

////////////////////////////////////

Vente du véhicule frigorifique (20.37)

En raison de la mise en vente du véhicule frigorifique Fiat SCUDO appartenant à la commune et auparavant mis à disposition de l'Auberge du Pêcheur, il convient de déterminer un prix de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** le prix de mise en vente du véhicule à 1 000,00 euros TTC

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune a sollicité la mairie de Noyen-sur-Sarthe pour la mise à disposition de personnel qualifié pour la gestion de l'état-civil, durant les congés d'été de Ludivine DABOUIS, secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel compétent en matière d'état civil de la mairie de Noyen-sur-Sarthe auprès de la mairie de Fercé-sur-Sarthe pour la période du 8 au 23 août 2020

Affaires diverses

➤ **Fonctionnement du conseil municipal**

Sur accord des membres du conseil municipal, les convocations seront dorénavant adressées uniquement par mail.

M. le Maire informe les élus qu'ils peuvent bénéficier d'une solution de garde pour leurs enfants dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

➤ **Wifi4EU**

Maxime BARILLEAU rend compte de l'avancement du projet et indique être dans l'attente de la réception des offres de trois entreprises.

➤ **Sarthe Habitat – commission d'attribution**

Marion Le Blay et Christine Boucher proposent de représenter la commune à la commission d'attribution de Sarthe Habitat

➤ **Journée Citoyenne**

La journée citoyenne est fixée au samedi 12 septembre 2020

➤ **Commission communication**

Maxime Barilleau dresse le compte-rendu de la commission communication et sollicite l'achat d'un appareil photos

➤ **Clocher de l'église**

Philippe BERGUES informe le conseil municipal qu'il s'est entretenu avec M. Berthé de la Fondation du Patrimoine au sujet des travaux du clocher de l'église et notamment de la recherche d'un architecte.

➤ **Prochaine séance du conseil municipal** : mercredi 26 août 2020 à 20 heures.

La séance est levée à 23h21.

////////////////////////////////////

Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 20.27 à 20.39

| | | | |
|-----------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| M. Dominique DHUMEAUX | M. Philippe BERGUES | Mme Marion LE BLAY | M. BARILLEAU Maxime |
| | | | |

| | | | |
|-------------------------|--------------------------|----------------------------|---------------------|
| M. Aurélien AUBERT | M. Yoann BEREL | M. Jean-Claude CHAMPION | M. Jean-Luc LOUEDEC |
| | | | |
| M. Laurent NICOLLE | Mme BOUCHER Christine | Mme Emilie GERVAIS | Mme Yolande GUERIN |
| | | | |
| Mme Fanny MAUBOUSSIN | Mme Jocelyne PAVY | Mme Sidonie QUERVILLE | |
| | | Absente excusée | |